

Report des jours cadres autonomes

Par galivoy, le 31/10/2008 à 22:19

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis cadre autonome et je vais finir l'année avec 225 jours travaillés au lieu de 217 (Je suis au forfat jour).

Mon employeur vient de m'informer qu'au 31/12/2008, l'intégralité des jours non pris sera définitivement perdus.

Qu'en est -il?

Merci d'avance.